



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

BAUBAN INVEST – Constitution de société

Référence : L008562

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 11 mars 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

Aux termes d'un acte en date du 31 janvier 2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **BAUBAN INVEST** Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Siège social : 21, boulevard de Normandie – 35120 DOL DE BRETAGNE Objet : La société a pour objet la prise de participation sous toutes formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; La gestion de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ; L'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ; Toutes prestations de services dans le domaine des pompes funèbres ; Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Capital : 141.000 € divisé en 14.100 actions de 10 € chacune, intégralement libérées Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat. Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions doivent, pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné dans les conditions fixées aux statuts. Président : Monsieur Yann BAUBAN demeurant à CHERRUEIX (35120) au 6 Le Hameau des Gobelins – Le Bec à l'Ane, est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée. Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO. Pour avis, le Président.

[Consulter cette annonce en ligne](#)